

CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

L'Agence de travaux OCORDO est une SARL au capital de 50 000 euros, dont le siège social est situé à Lille, avenue du Parc Monceau, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro B523 730 265.

L'Agence de travaux OCORDO a pour mission de mettre en relation un professionnel local du bâtiment, ci-après désignés « le Prestataire », et un particulier, un commerçant ou une entreprise, ci-après désignés « le Demandeur » pour la réalisation de son projet de travaux.

En sollicitant l'Agence de travaux OCORDO vous acceptez sans exception, ni réserve les présentes Conditions Générales d'Intervention.

L'Agence de travaux OCORDO ne sera pas tenue de garantir l'exécution du contrat qui sera conclu entre le Prestataire et le Demandeur. Seul le Prestataire sera tenu de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Demandeur.

Article 1 : Description de la mission de l'Agence de travaux OCORDO.

L'Agence de travaux OCORDO recueillera sur la base du formulaire rempli par le Demandeur ou dans le cadre d'un échange téléphonique avec le Demandeur les éléments nécessaires pour évaluer le projet de travaux du Demandeur.

Afin d'obtenir des informations complémentaires nécessaires à l'établissement d'un devis l'Agence de travaux OCORDO pourra seule ou accompagnée du Prestataire organiser un ou plusieurs rendez-vous avec le Demandeur pour prendre connaissance du lieu où les travaux devront être réalisés.

Le devis sera établi par le Prestataire qui sera seul responsable de son contenu et des solutions proposées.

L'Agence de travaux OCORDO s'engage à remettre et présenter le devis au Demandeur.

L'Agence de Travaux OCORDO n'assure ni la coordination ni le suivi ni le financement des travaux. En revanche, si le Demandeur le souhaite l'Agence de travaux OCORDO pourra le mettre en relation avec :

- Un conducteur de chantier.
- Un professionnel pour le suivi des travaux et la coordination des différents corps d'états intervenants qui pourra garantir le parfait achèvement des travaux (ex. : architecte,...).
- Une société de Financement des travaux.

Article 2 : Engagements de l'Agence de travaux OCORDO

L'exécution de la mission constitue pour l'Agence de travaux OCORDO une obligation de moyens. Pour ce faire, l'Agence de travaux OCORDO s'engage à mettre en œuvre ses services pour présenter au Demandeur un devis répondant au mieux à son projet de travaux.

L'Agence de travaux OCORDO garantie au Demandeur avoir constitué un réseau de Prestataires après avoir vérifié :

- Qu'ils avaient une identité juridique et étaient inscrits le cas échéant au registre du commerce et des sociétés ou au Répertoire des métiers.
- Qu'ils n'étaient pas en liquidation ou redressement judiciaire.
- Qu'ils exerçaient leur activité avec sérieux.
- Qu'ils avaient contracté une police d'assurance de responsabilité décennale et/ou une police d'assurance personnelle de responsabilité civile.
- Qu'ils s'engageaient à réaliser au plus vite leur devis.

Article 3 : Obligations du Demandeur

Le Demandeur s'engage à fournir à l'Agence de travaux OCORDO l'ensemble des informations nécessaires pour que le Prestataire établisse un devis.

Le Demandeur aura la responsabilité de réaliser toutes les démarches administratives relatives à la réalisation des travaux (permis de construire, autorisations, déclarations...) sauf stipulations contractuelles contraires.

Article 4 : Rétribution de l'Agence de travaux OCORDO

L'activité de l'Agence de travaux OCORDO est gratuite pour le Demandeur.

Toutefois, le Demandeur pourra également solliciter les services de l'Agence de travaux OCORDO pour une prestation spécifique telle que prévue à l'article 5 et devra dans ce cas rémunérer l'Agence de travaux OCORDO.

Dès lors que le Demandeur accepte le devis du Prestataire, il remettra l'acompte stipulé sur le devis à l'Agence de travaux OCORDO qui se chargera de le remettre directement au Prestataire.

Le Prestataire se chargera de prendre contact avec le Demandeur pour la réalisation des travaux.

La mission de l'Agence de travaux OCORDO, pour le Demandeur, prendra fin pour ce projet de travaux.

Article 5 : Prestation spécifique

Le Demandeur pourra solliciter l'Agence de travaux OCORDO afin d'obtenir plusieurs devis de Prestataire pouvant répondre aux besoins du Demandeur.

Dans ce cas, le Demandeur rémunérera l'Agence de travaux OCORDO selon le nombre de devis qu'il souhaite. Les tarifs sont disponibles sur simple demande auprès de l'Agence de travaux OCORDO.

Cette prestation fera l'objet d'un bon de commande. Les présentes conditions générales s'appliqueront.

Le Demandeur remettra à l'Agence de travaux OCORDO le montant de la prestation à la signature du bon de commande. Le chèque sera encaissé lors de la remise des devis au Demandeur.

Article 6 : Responsabilité

En cas d'acceptation du devis par le Demandeur, seul le Prestataire sera responsable du parfait achèvement des travaux qu'il réalise.

A ce titre, l'Agence de travaux OCORDO ne pourra être tenue pour responsable du préjudice direct ou indirect subi par le Demandeur du fait d'une faute quelconque commise par le Prestataire lors de l'exécution de la prestation.

L'Agence de travaux OCORDO ne sera pas tenue de garantir la réalisation du contrat qui sera conclu entre le Prestataire et le Demandeur.

Article 7 : Données personnelles

Lors du traitement de la demande de devis, l'Agence de travaux OCORDO collecte des informations concernant le Demandeur qui font l'objet d'un traitement informatique. Ces informations pourront éventuellement être utilisées à des fins d'opération relatives à l'information et/ou la prospection.

Sauf indication contraire, l'Agence de travaux OCORDO ne loue, ni ne vend, ni ne transfère ces données personnelles. Un transfert encadré de données personnelles du Demandeur reste néanmoins possible afin de collaborer avec des partenaires et des prestataires de services dans une optique de fournir des solutions client complètes.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données le concernant.

Ce droit peut être exercé en vous adressant à contact@ocordo-travaux.fr ou par courrier à OCORDO - Avenue du Parc Monceau - 59800 LILLE.

Le Demandeur pourra pour des motifs légitimes s'opposer au traitement de ces données.

Article 8 : Compétence et juridiction

L'ensemble des dispositions des présentes Conditions Générales et leur interprétation seront soumises à la loi française. A défaut d'accord amiable et en cas de litige, seul le Tribunal de Lille sera compétent pour connaître du litige.